

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FAYE-LA-VINEUSE EN DATE DU 19 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 19 JUIN à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Faye-la-Vineuse s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. David CAILLETEAU, Maire.

Présents : David CAILLETEAU, Georges CAQUERET, Jacky COURLIVANT, Stéphane CAHAN, Frédéric LAHAYE, Laurent LÉAU, Maria TRAVERS, Bernard STHAMAR, Frédéric FOURMENTRAUX, Sophie-Anne SAUVAIGO, Jérôme DENIS.

Secrétaire de séance : Frédéric LAHAYE.

01. INSTITUTIONS - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MAI 2020

Le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020 est approuvé.

UNANIMITE

02. FINANCES LOCALES - FISCALITE TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le délai imparti pour transmettre la délibération de vote des taux d'imposition a été repoussé au 3 juillet en raison de la crise sanitaire. Il présente l'état de notification des taxes directes locales 2020 faisant apparaître une augmentation des bases, liée à la revalorisation des valeurs locatives de 1,2 % pour la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires mais 0,9 % sur les résidences principales. Il précise que le taux de taxe d'habitation est désormais gelé au niveau de celui de 2019 (la commune n'a donc plus de pouvoir en la matière) en vue de sa suppression et de sa compensation par l'Etat. Monsieur le Maire propose de maintenir en 2020 les autres taux identiques à ceux des trois années passées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et vote les taux d'imposition 2020 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 12,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38,31 %

UNANIMITE

03. INSTITUTIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS ELECTION DES DELEGUES AU SIEIL

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe celui-ci qu'il lui incombe d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SIEIL ;

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame :

- Délégué titulaire du SIEIL : M. Georges CAQUERET (11 voix)
- Délégué suppléant du SIEIL : M. Bernard STHAMAR (11 voix)

UNANIMITE

04. INSTITUTIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS
ELECTION DES DELEGUES AU SATESE 37

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe celui-ci qu'il lui incombe d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SATESE 37 ;

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame :

- **Délégué titulaire du SATESE 37 : M. David CAILLETEAU (11 voix)**
- **Délégué suppléant du SATESE 37 : Mme Sophie-Anne SAUVAIGO (11 voix)**

UNANIMITE

05. INSTITUTIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS
PROPOSITIONS POUR ELECTION DES DELEGUES AU SMICTOM

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe qu'il convient de proposer à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) des candidats aux postes de délégué titulaire et délégué suppléant que celle-ci doit élire pour siéger au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM du Chinonais).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les candidatures suivantes :

- **Délégué titulaire du SMICTOM du Chinonais : M. Frédéric LAHAYE**
- **Délégué suppléant du SMICTOM du Chinonais : M. Stéphane CAHAN**

UNANIMITE

06. INSTITUTIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS
ELECTION DES DELEGUES AU SMAEP DU RICHELAIS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe celui-ci qu'il lui incombe d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) du Richelais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SMAEP du Richelais ;

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame :

- **Délégués titulaires du SMAEP du Richelais : M. Jacky COURLIVANT (11 voix)**
M. Laurent LÉAU (11 voix)
- **Délégués suppléants du SMAEP du Richelais : M. Jérôme DENIS (11 voix)**
M. Frédéric FOURMENTRAUX (11 voix)

UNANIMITE

07. INSTITUTIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS
ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT CAVITES 37

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe celui-ci qu'il lui incombe d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire (Cavités 37).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat Cavités 37 ;

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame :

- **Délégué titulaire du syndicat Cavités 37 : M. Frédéric FOURMENTRAUX (11 voix)**
- **Délégué suppléant du syndicat Cavités 37 : M. Bernard STHAMAR (11 voix)**

UNANIMITE

08. INSTITUTIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS
ELECTION DES DELEGUES AU PNR LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe celui-ci qu'il lui incombe d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Parc Naturel Régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du PNR Loire-Anjou-Touraine ;

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame

- **Délégué titulaire du PNR : Mme Sophie-Anne SAUVAIGO (11 voix)**
- **Délégué suppléant du PNR : M. Frédéric FOURMENTRAUX (11 voix)**

UNANIMITE

09. INSTITUTIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS
PROPOSITIONS POUR ELECTION DES DELEGUES AU SME

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe qu'il convient de proposer à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) un candidat au poste de délégué (titulaire ou suppléant) que celle-ci doit élire pour siéger au Syndicat de la Manse Etendu (SME).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la candidature suivante :

- **Délégué suppléant du SME : M. Laurent LÉAU**

UNANIMITE

10. INSTITUTIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS
ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose à celui-ci l'article R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) fixant les règles en vigueur pour la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 9 le nombre de membres du CCAS.

Le Maire étant Président de droit, il convient d'élire 4 autres membres au sein du Conseil Municipal.

Après avoir procédé au vote au scrutin secret, auquel une seule liste s'est présentée, le Conseil Municipal proclame élus membres du CCAS avec 11 voix :

M. Jacky COURLIVANT

M. Jérôme DENIS

M. Frédéric LAHAYE

Mme Maria TRAVERS

En vertu de l'article L123-6 du CASF, le Maire nommera les 4 autres membres du CCAS.

UNANIMITE

11. INSTITUTIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS
PROPOSITIONS POUR LA COMPOSITION DE LA CCID

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose à celui-ci l'article 1650-1 du Code Général des Impôts fixant les règles en vigueur pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Outre le Maire, elle se compose de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, désignés par l'administrateur général des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les contribuables suivants :

- **Titulaires :** M. Serge BLANCHET, M. David COMMUNEAU, M. Jacques GERRAND, Mme Béatrice PILLAULT, M. Denis GERRAND, M. Christian MONDRAGON, M. Michel GAL, Mme Maryse GUYOT, M. Jean-Yves LÉAU, M. Jean-Jacques SIESBYE

Hors commune : M. Bernard AUVRAY, M. Alexis GIRAUDET

- **Suppléants :** M. Jany BOIRY, Mme Bernadette GERRAND, Mme Jacqueline GUILLEMENT, M. Jean-Claude PATROUILLAUT, Mme Stéphanie CAILLETEAU, M. Alain CHAMPIGNY, Mme Brigitta PEETERS, M. Jean-André PILLAUT, Mme Agnès TOURTEAU, M. Philippe BOURGUIGNON
- Hors commune :* M. Alain AURIAU, M. Frédéric LASNE

UNANIMITE

12. FINANCES LOCALES AUTORISATION DE POURSUITES ACCORDEE AU COMPTABLE BUDGET PRINCIPAL
--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'accorder au comptable de la commune, à savoir le Trésorier de L'Ile-Bouchard, l'autorisation de poursuivre les débiteurs des produits locaux par voie d'opposition à tiers détenteur ou de saisie conservatoire en cas de défaut de règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **décide d'accorder au comptable l'autorisation de poursuivre par voie d'opposition à tiers détenteur ou de saisie conservatoire pour le budget principal de la commune**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

UNANIMITE

13. FINANCES LOCALES AUTORISATION DE POURSUITES ACCORDEE AU COMPTABLE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'accorder au comptable de la commune, à savoir le Trésorier de L'Ile-Bouchard, l'autorisation de poursuivre les débiteurs des produits locaux par voie d'opposition à tiers détenteur ou de saisie conservatoire en cas de défaut de règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **décide d'accorder au comptable l'autorisation de poursuivre par voie d'opposition à tiers détenteur ou de saisie conservatoire pour le budget annexe d'assainissement**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

UNANIMITE

14. FINANCES LOCALES EXONERATION DE 3 MOIS DE LOYER POUR LE BAIL COMMERCIAL MONSAINGEON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail commercial accordé à Mme Lily MONSAINGEON pour un laboratoire de charcuterie-traiteur prévoyait que le loyer était dû à compter du 1^{er} mars 2020. Or, en raison de la période de confinement liée à la crise sanitaire, l'état des lieux d'entrée n'a pu être réalisé que fin mai et l'activité n'a débuté qu'au 1^{er} juin. Il propose donc d'accorder une exonération totale du loyer pour les mois de mars, avril et mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **décide d'accorder à Mme Lily MONSAINGEON l'exonération des loyers (110,00 € mensuels) dus au titre du bail commercial pour la période de mars à mai 2020 inclus**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

UNANIMITE

15. ASSAINISSEMENT
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019, en application de l'article L 2224-5 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019.

UNANIMITE

16. RECENSEMENT DE LA POPULATION
DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les démarches nécessaires à la réalisation du recensement de la population qui se déroulera en janvier-février 2021. Il convient de désigner dès à présent un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. L'agent recenseur qui effectuera l'enquête de terrain devra être désigné ultérieurement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **désigne Monsieur Christophe LAFORET comme coordonnateur communal pour le suivi des opérations du recensement 2021**
- **charge Monsieur le Maire de le nommer par arrêté municipal**
- **décide que cet agent bénéficiera d'heures complémentaires rémunérées pour effectuer cette tâche.**

UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

1. Poursuite de la réhabilitation de la salle polyvalente/mairie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet, évoqué lors de la précédente séance, de remplacement des tapisseries murales de la salle polyvalente. Le devis du peintre Fabien LEBLANC a été modifié en fonction des remarques du conseil et il présente désormais plusieurs options : sans l'aide des agents techniques municipaux pour un montant de 6 816,03 € ou avec leur aide pour un montant de 6 122,08 €. Par ailleurs, il propose le remplacement des tapisseries également usées dans le hall et dans la salle du conseil/salle des mariages (avec l'aide des agents) pour 4 568,96 €. Enfin, un devis lui a été demandé pour peindre les nouvelles menuiseries récemment posées de la salle polyvalente ce qu'il estime à 3 610,20 €. Si la peinture extérieure devrait être réalisée avant l'hiver, il serait judicieux d'inscrire tout le reste (avec également la zinguerie du fronton) dans un programme complet de réhabilitation du bâtiment pour début 2021, ce qui permettrait d'obtenir un financement important de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

2. Remerciements aux bénévoles pour la confection des masques pendant le confinement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remercier Mme Niki GAL qui a initié et organisé un atelier de confection de masques lavables durant la période du confinement pour équiper une grande partie de la population. Cette reconnaissance pourrait se manifester lors d'une réception officielle ouverte à tous avant la fin de l'année (vin d'honneur de Noël par exemple), en tous cas lorsque les conditions sanitaires le permettront. Sophie Anne SAUVAIGO évoque l'hypothèse de la remise d'une médaille de la commune, Frédéric FOURMENTRAUX celle d'un diplôme. Certains conseillers souhaiteraient y associer d'autres habitants ayant pris des initiatives pendant cette crise.

3. Autorisation de Faye la Fête

Frédéric FOURMENTRAUX, par ailleurs président de l'association Faye la Fête, indique que la manifestation aura bien lieu cet été mais dans un format plus restreint (artistes, artisans, producteurs locaux, pique-nique gastronomique et concerts) adapté aux consignes sanitaires. Il s'interroge sur la nécessité de fournir une demande spécifique d'autorisation à la préfecture. Cette démarche sera effectivement obligatoire mais le dossier à présenter sera succinct et recevra le soutien de la mairie.

4. Voirie et espaces verts

Monsieur le 2^{ème} Adjoint évoque à nouveau les alternatives aux produits phytosanitaires, désormais interdits d'utilisation dans l'espace public, notamment les désherbeurs thermiques dont l'efficacité et le coût restent encore un frein. Dans l'attente d'une solution pérenne, il propose de tester pour les espaces verts communaux une « recette » naturelle dont il a fait l'expérience sur sa propriété mais sans garantie de résultat tangible. Monsieur le 3^{ème} Adjoint note l'existence de nouveaux produits à base d'acides naturels dont la performance reste à démontrer.

Dans le cadre du projet de jardin partagé place de l'Eglise, Sophie-Anne SAUVAIGO demande s'il serait possible de supprimer la marche en pierre qui se trouve à l'entrée du terrain. Ceci permettrait un accès plus pratique mais aussi adapté aux personnes à mobilité réduite. Le Conseil Municipal l'approuve. Par ailleurs, elle encourage chacun à voter pour soutenir ce projet sur le site internet du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de M. SEGUIN, résidant au 23 Grande Rue, prétendant que le mauvais entretien du caniveau devant sa propriété a dégradé le pied d'un pilier de son portail. S'il a pu constater que ce caniveau nécessite effectivement une réfection, ce qui peut expliquer en partie le dégât, il remarque également que la gouttière du propriétaire oriente ses eaux pluviales à proximité directe du pilier. Ainsi, il propose de demander un devis pour la reprise du caniveau et une réparation de la partie la plus basse du pilier. Cependant, il rappellera au demandeur sa responsabilité dans la gestion des eaux pluviales issues de sa propriété privée.

La séance est close à 21h45.